



SAGE Baie de Lannion

Plan de Lutte contre les Algues Vertes

Contrat territorial des Baies de la Lieue de Grève et du Douron

Lannion – 21 septembre 2022



Sommaire



1/ Contexte sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron

2/ Vers un nouveau programme PLAV 3

3/ Programme d'action 2022-2024

1/ Contexte sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron

Plan de lutte contre les algues vertes porté par

- Lannion-Trégor Communauté pour la Lieue de Grève
- Morlaix Communauté pour le Douron



Exploitations sur les 2 BV	Lieue de Grève	Douron
Nombre d'exploitations (RPG2019) ayant plus de 3ha sur le bassin versant	139 exploitations	157 exploitations
Surface Agricole Utile (SAU) (ha)	6 290	6 070

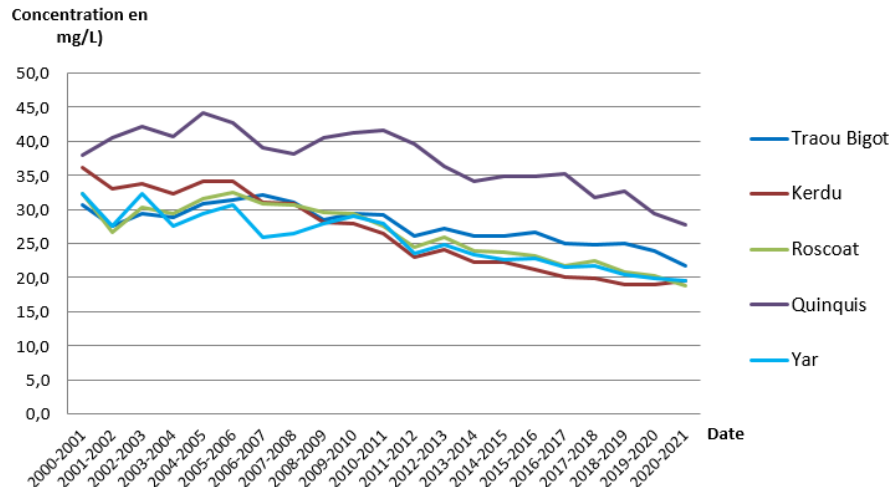
Bilan des surfaces engagées dans le PLAV 2	
Lieue de Grève	5 418 Ha soit 86 % de la SAU 74 % des exploitations
Douron	3 855 ha soit 63 % de la SAU 58 % des exploitations

Bilan des engagements agro-environnementaux sur la Lieue de Grève	
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	62 MAEC systèmes signées entre 2015 et 2021 2 802 ha engagés (44% de la SAU)
Agriculture biologique	27 exploitations correspondant à 16% de la SAU

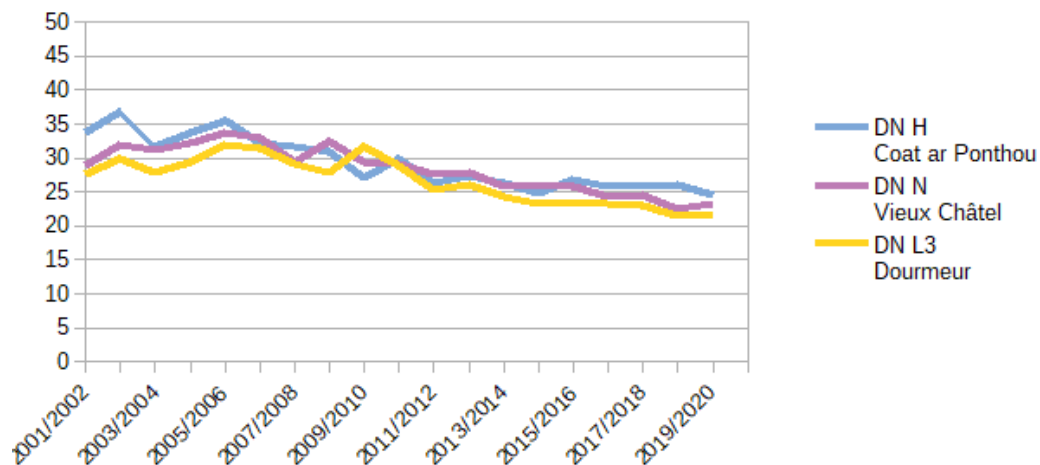
1/ Contexte sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron

> BAISSÉ DES CONCENTRATIONS EN NITRATES DANS LES COURS D'EAU

Concentration aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2021



Evolution des concentrations moyennes en nitrates sur le Douron et le Dourmeur de 2001 à 2021

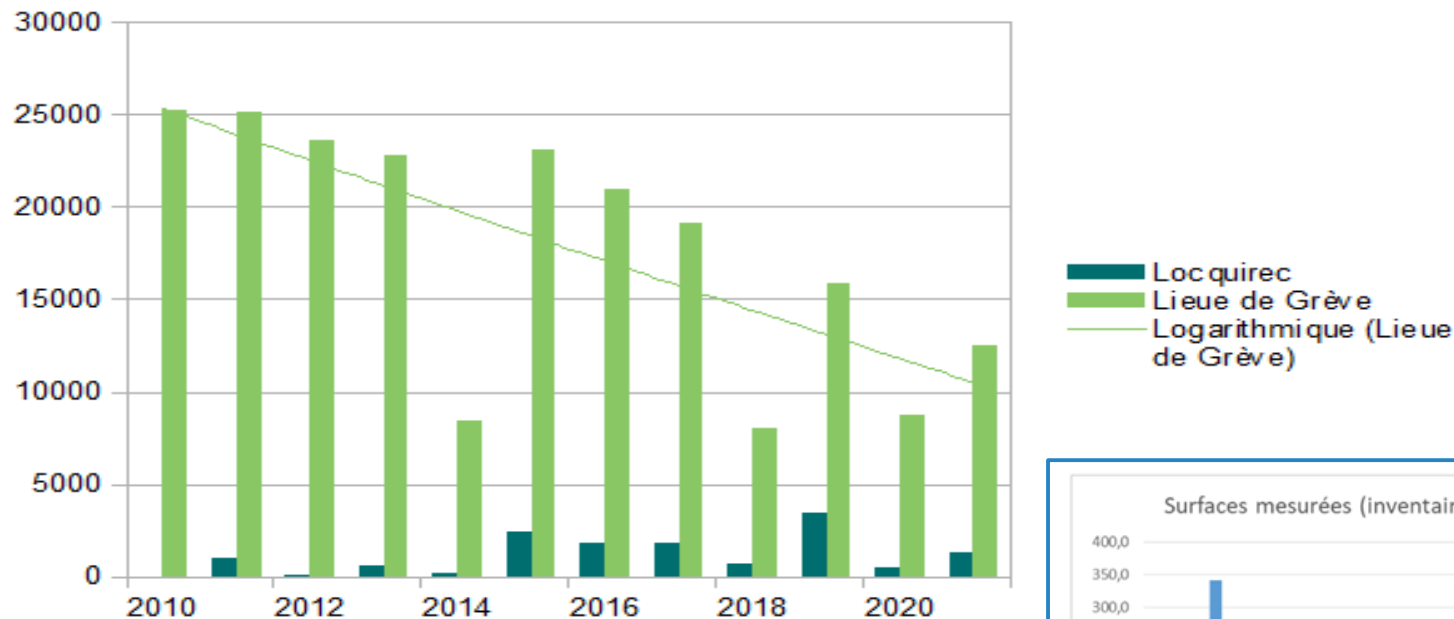


Qualité de l'eau dans les cours d'eau (Nitrates)	Q90 (en mg/l)	Concentration moyenne (en mg/l)
Douron 2020-2021	28,6	22,7
Lieue de Grève 2020-2021		
Yar (contrib =60%)	26	19.6
Roscoat (contrib = 27%)	22	18.8
Kerdu (contrib = 9 %)	26	19.5
Quinquis (contrib =3 %)	35	27.8
Traou Bigot (contrib = 1 %)	27	21.7

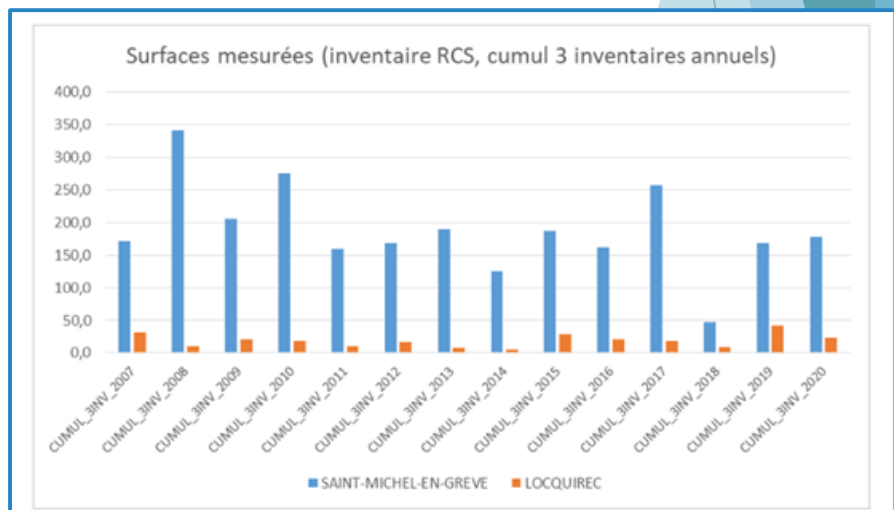
1/ Contexte sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douaron

> BAISSÉ DES VOLUMES D'ALGUES VERTES RAMASSÉES

Evolution des volumes d'algues ramassées depuis 2010 sur la baie de la Lieue de Grève et l'anse de Locquirec



Graphique : surfaces en ulves (ha) sur les trois inventaires annuels du RCS pour les 2 sites représentant le plus de surface « Saint Michel en Grève » et « Locquirec » (seuls les dépôts d'ulves sont intégrés ici, algues vertes filamenteuses non digitalisées) (source : CEVA)



2/ Vers un nouveau programme PLAV3



La construction du **programme d'action du PLAV3** s'est nourrie des **conclusions/recommandations de la Cour des comptes** qui souligne dans son rapport que les résultats précités ont été atteints grâce au **travail de concertation mené de longue date** sur les territoires.

Extraits du rapport de la Cour des comptes 2021 :

Cahier territorial Lieue de Grève :

“Le bassin versant de la Lieue de Grève a déployé dès le début des années 2000 des actions afin de réduire l’empreinte agricole sur la qualité de l’eau (...). Ce projet cohérent autour des changements de système, bien que plus exigeant pour les exploitations engagées, a suscité une adhésion forte qui n’a, contrairement aux autres bassins algues vertes, pas connu d’affaiblissement entre les deux Plav. Le taux d’engagement élevé des agriculteurs – de l’ordre de 80 % de la SAU depuis le début des années 2000 – est un facteur d’efficacité important des actions conduites...” « La continuité des actions au-delà du PLAV en cours est d’autant plus souhaitable que le projet repose sur des changements de système s’inscrivant dans le temps long »

Cahier territorial Douron :

“La démarche des Plav bénéficie d’une forte implication du porteur de projet, qui s’est donné les moyens de mettre en place et d’entretenir des relations étroites avec les agriculteurs engagés dans la démarche”

La Cour des comptes souligne également qu’en dépit d’une capacité restreinte des porteurs de projet à influencer sur le contexte global dans lequel s’inscrivent les contrats territoriaux (outils d’accompagnement financier, foncier, économie agricole...) l’objectif de limitation significative de la prolifération des algues vertes paraît atteignable.

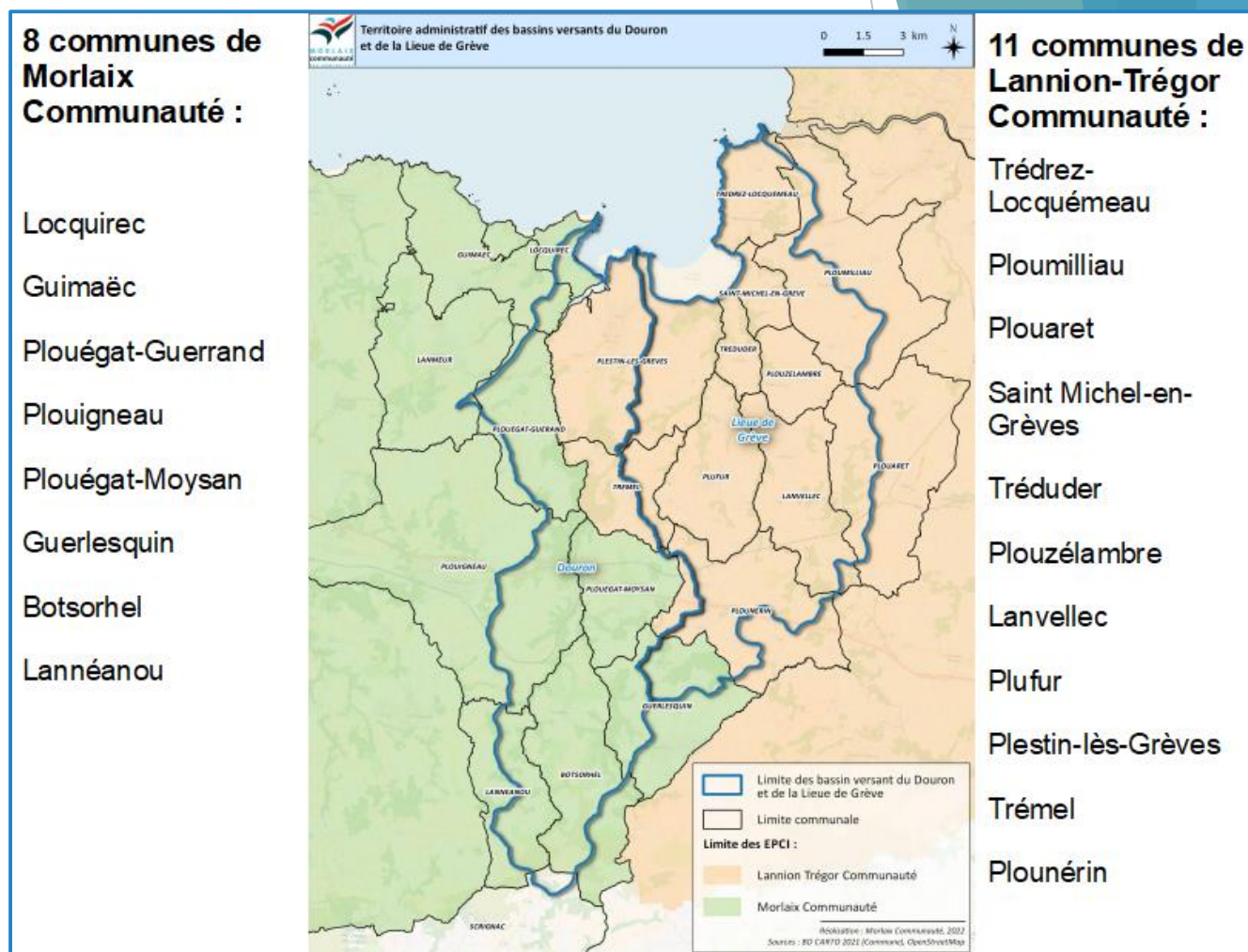
2/ Vers un nouveau programme PLAV3

> UNE VOLONTÉ DE SYNERGIE ENTRE LES BAIES DU DOURON ET DE LA LIEUE DE GRÈVE

Le projet 2022-2024 est co-porté politiquement par **Lannion - Trégor Communauté** et **Morlaix Communauté**.

Cela va se concrétiser par la signature d'un contrat territorial commun à l'échelle des deux baies et co-porté par les deux EPCI

La mise en œuvre du programme d'action est de la **responsabilité de chaque EPCI** qui assure le portage technique et administratif du programme d'action sur son territoire.



2/ Vers un nouveau programme PLAV3



> LES OBJECTIFS DU PLAV3

La disposition 10A-1 du SDAGE 2022-2027 Loire Bretagne indique que :

“Afin de réduire significativement les marées vertes, il est nécessaire de poursuivre la diminution des concentrations en nitrates sur l’ensemble des cours d’eau”

Vu la complexité à définir avec précision les objectifs à atteindre pour agir significativement sur les marées, vertes, les porteurs de projet souhaitent, que dans la période du contrat 2022-2024, une modélisation (type Mars-Ulve 3D couplé au modèle TNT2) soit réalisée par les partenaires scientifiques afin d’estimer les objectifs d’abattements de flux d’azote nécessaires à la réduction significative des biomasses d’algues vertes, permettant ainsi de fixer des objectifs efficients et réalistes. C’est d’ailleurs une recommandation de la Cour des comptes.

Les résultats de cette modélisation qui est également une recommandation de la Cour des comptes pour la Lieue de Grève et le Douron devraient permettre de traduire cet objectif en réduction de flux printaniers de nitrates aux exutoires.

	Objectif 2021	Objectif 2027
SAGE BAIE DE LANNION 	Atteinte des 20 mg/l de nitrates dans les 5 cours d’eau	Division par 2 de la biomasse algale échouée sur la baie
SAGE LEON-TREGOR 	25 mg/l de nitrates Douron (en Q 90)	20 mg/l de nitrates Douron (en Q90)

Afin de suivre au mieux les évolutions de la qualité de l’eau sur leurs territoires, les deux baies s’engagent à suivre les indicateurs suivants :

les flux printaniers,

les concentrations en nitrates en moyenne et en quantile 90.

2/ Vers un nouveau programme PLAV3



>RAPPEL COMITOLOGIE PLAV

- Comité de pilotage régional du PLAV (Préfet de Région et Conseil Régional)
- Comité départemental de suivi (Préfet de département)
- Comité Baie (Présidence collectivités porteuses du contrat territorial)
- +autres instances de suivi de l'arrêté ZSCE

>INSTANCES DE GOUVERNANCE LOCALES:

L'élaboration du contrat territorial 2022 - 2024 Douron - Lieue de Grève a nécessité la mise en place d'instances de concertation associant les deux collectivités porteuses du contrat.

Au-delà des instances propres à chaque porteur de projet (Comité Professionnel Agricole (CPA), Comité relais, comités de pilotage, Commission Eau/Environnement-Climat, CLE), ces nouveaux espaces de dialogues continueront à être mobilisés tout au long de la mise en œuvre du contrat territorial.

Instances	Composition	Rôle	Structure organisatrice
Commissions Locales de l'Eau Inter-SAGE	68 membres	Valorisation des actions mises en oeuvre Porté à connaissance et retours d'expérience	SAGE Léon-Trégor SAGE Baie de Lannion
Réunions de travail Lieue de Grève - Douron	Elus (VP environnement) et agents (coordinateurs PLAV) des collectivités porteuses	Définition de stratégies autour des actions communes (boucle, communication...)	Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté
Comité relais Lieue de Grève - Douron	Elus des collectivités Elus Chambre Agriculteurs Agents des collectivités	Groupes de travail thématiques nécessitant un retour terrain Force de proposition	Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté
Comité technique	Coordinateurs des PLAV Animateurs agricoles ou autres thématiques	Coordination et développement techniques des actions	Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté

2/ Vers un nouveau programme PLAV3

> LA NÉCESSAIRE DÉFINITION DU RÔLE DE CHAQUE ACTEUR :

Le prochain PLAV sera articulé autour :

- de l'**arrêté "Zones Soumises à Contraintes Environnementales" (ZSCE)** porté par les préfets des départements,
- des plans d'actions volontaires coordonnés par les collectivités porteuses des projets de territoire () et formalisé dans un **contrat territorial** cosigné par Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Etat, la Région Bretagne, les départements des Côtes d'Armor et du Finistère, la Chambre d'Agriculture.

Les rôles des services de l'Etat et des collectivités dans le pilotage de ces deux dispositifs ont été précisés :

RÔLE DES SERVICES DE L'ETAT	RÔLE DES COLLECTIVITÉS	RÔLE DES ORGANISMES DE CONSEILS
Mise en œuvre ZSCE et PAR 6 modifié et du futur PAR7 Financement du volet curatif	Animation et mise en œuvre des contrats territoriaux Gestion du ramassage AV et de l'épandage	Accompagnement des agriculteurs

Tout au long de la mise en œuvre de la ZSCE, Morlaix communauté et Lannion-Trégor Communauté souhaitent maintenir un dialogue étroit avec les services de l'Etat.

3/ Programme d'action 2022-2024

> LES ACTEURS DES DEUX BAIES ONT IDENTIFIÉ 5 PRÉREQUIS :

1. S'inscrire dans la continuité / maintenir ce qui fonctionne
2. Préserver la relation de confiance et la collaboration entre les porteurs de projet et la profession agricole
3. Maintenir la mobilisation élevée (à plus de 70 %) des agriculteurs engagés et ne pas les pénaliser
4. Clarifier le rôle de chacun : Etat/contrôle et collectivités/ mise en œuvre des programmes contractuels
5. Adopter une approche intégrée (exemples : implication des filières, stratégie foncière)

3/ Programme d'action 2022-2024

> LES AXES DU PROGRAMME

7 volets thématiques sont inscrits dans le programme d'action 2022-2024. L'objectif est d'assurer la continuité des actions du PLAV 2 qui ont été jugées pertinentes, et d'intégrer ou renforcer certaines autres actions.

1	ZSCE
2	Agricole (mesures agro-environnementales)
3	Milieux aquatiques (renaturation du milieu)
4	Aménagement de l'espace (renaturation du milieu)
5	Actions Foncières
6	Valorisation des produits locaux
7	Transversal PLAV

3/ Programme d'action 2022-2024



> ZOOM SUR LES VOLETS THÉMATIQUES :

1	ZSCE
---	------

Ce nouveau volet thématique correspond au **suivi de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral ZSCE** et comprend la participation aux comités de pilotage, aux comités de suivi, aux réunions d'information des agriculteurs, aux réunions avec les conseillers agréés, aux échanges sur le ciblage des exploitations, à la phase de bilan fin 2024.

2	Agricole (mesures agro-environnementales)
---	---

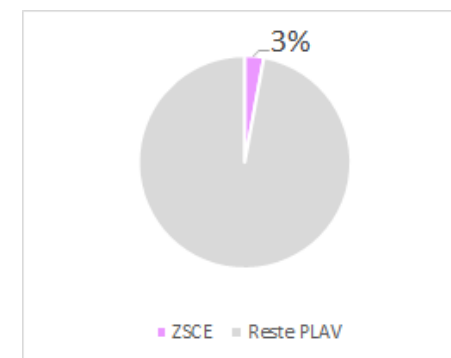
Poursuite des accompagnements individuels et collectifs dans la lignée du PLAV2 : conseils technico-économiques changement de système, gestion de l'herbe, fertilisation, groupes techniques, formation portes-ouvertes, expérimentation. Les accompagnements individuels permettant aux agriculteurs de mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté ZSCE.

Renforcement de l'animation autour des outils financiers mobilisables par les agriculteurs : Boucle Vertueuse, MAEC (MAEC Herbivores, Eau, Biodiversité) => Dépôt d'un PAEC pour le 30 septembre 2022

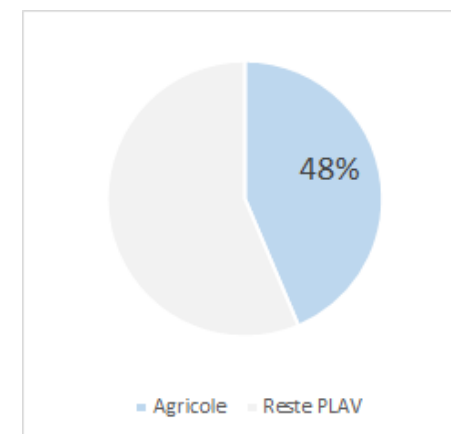
Evolution en 2022 de la boucle vertueuse pour :

- La rendre **compatible avec le nouveau cadre de la ZSCE** : Modification de la grille d'indicateurs utilisée pour le calcul des points boucle à modifier, Définitions des seuils et objectifs pour répondre aux 4 socles de l'arrêté => la boucle constitue une mesure de substitution ou d'équivalence de l'arrêté ZSCE
- **Elargir le catalogue des prestations**

Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



3/ Programme d'action 2022-2024

> ZOOM SUR LES VOLETS THÉMATIQUES :

3	Milieus aquatiques (renaturation du milieu)
---	---

Maintien de l'accompagnement concernant les zones humides : Animation des MAEC Biodiversité, entretien des ZH avec gyrobroyeur (LTC).

Réflexion sur le ciblage de zones à enjeux stratégiques, notamment en lien avec le diagnostic très haute fréquence

En parallèle : programme d'action visant au rétablissement de la continuité écologique (hors PLAV)

4	Aménagement de l'espace (renaturation du milieu)
---	--

HORS PLAV

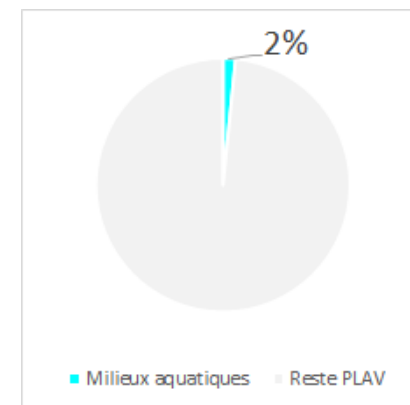
Animation et réalisation de travaux financés dans le cadre du programme Breizh Bocage (coût estimé sur les 3 prochaines campagnes (270 000 € LTC, 261 000 € Morlaix-Co)

5	Actions Foncières
---	-------------------

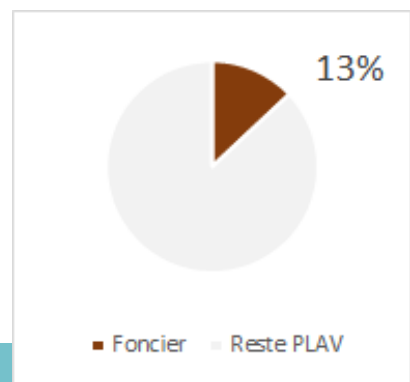
Axe clé pour accompagner les agriculteurs dans les changements de système :

- Veille foncière et repérage des opportunités de mise en réserve
- Animation pour les échanges parcellaires entre les agriculteurs et pour formalisation des échanges ainsi que les projets bocagers qui en découlent

Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



3/ Programme d'action 2022-2024



6 Valorisation des produits locaux

Actions conduites en lien avec le projet « Des champs à l'assiette en Lannion-Trégor » labellisé Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2021, Soutien des circuits courts et des produits locaux de qualité à travers le nouvel abattoir communautaire inauguré en 2021

7 Transversal PLAV

Coordination globale du PLAV : animation des instances de gouvernance, suivi technique et financier

Suivi de la qualité de l'eau avec la réalisation de 2 diagnostics à très haute résolution

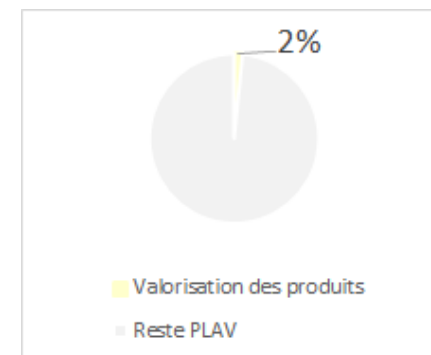
Développement de la communication pour valoriser l'investissement des agriculteurs dans le PLAV depuis de nombreuses années.

+ Ramassage/Epandage des Algues Vertes

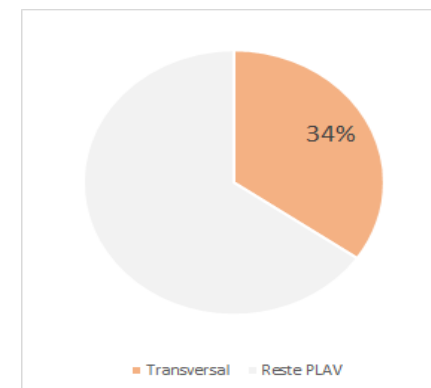
Surveillance quotidienne des zones d'échouage, ramassage et épandage des algues vertes

> 1 500 000 € prévisionnels sur la période 2022-2024

Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



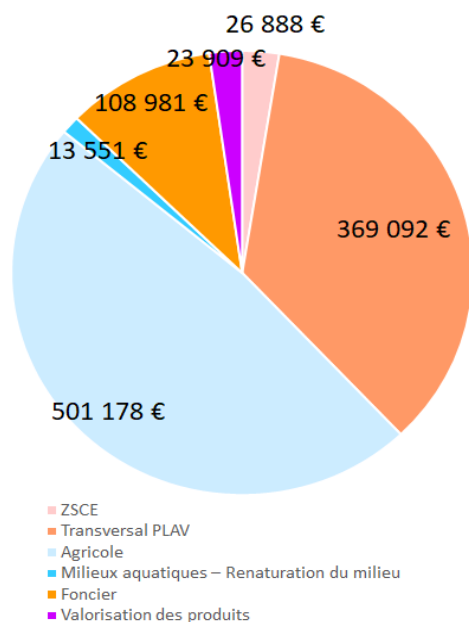
3/ Programme d'action 2022-2024

- **Lannion-Trégor Communauté**

Le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à :

1 043 598 € TTC (soit 347 866 € annuel) pour les bassins versants de la Lieue de Grève dont les 3 principaux postes sont 48% sur le volet agricole, 35% sur le volet transversal et 10 % sur le volet foncier.

Répartition des dépenses prévisionnelles 2022-2024 / PLAV 3

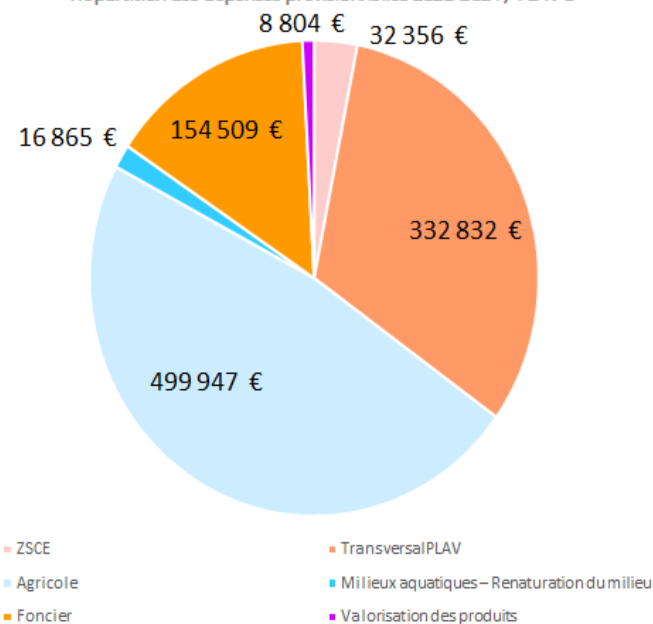


- **Morlaix Communauté**

Le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à :

1 045 413€ TTC (soit 348 471 € annuel) pour le Douron dont les 3 principaux postes sont 46% sur le volet agricole, 32% sur le volet transversal et 15% sur le volet foncier.

Répartition des dépenses prévisionnelles 2022-2024 / PLAV 3



Soit, au global pour les 2 bassins versants, une enveloppe prévisionnelle de plus de **2 millions d'euros**.

+ **450 000 euros** de prestations agricoles subventionnées dans le cadre des dispositifs “ boucle vertueuse” et “chantiers collectifs” (prévi sur 3 ans)

+ > 1 500 000 € de ramassage/épandage Algues Vertes (prévi sur 3 ans)

3/ Programme d'action 2022-2024

Moyens humains dédiés au PLAV3



2,64 ETP + 0,32 ETP BB
répartis sur 14 agents

2,86 ETP + 0,65 ETP BB et 1,7 ETP volet curatif
répartis sur 10 agents

	Temps prestation sur les volets : Foncier/ Agricole/ZSCE (en ETP)
DOURON	1.1
LIEUE DE GREVE	1.3

Conclusion

Le plan de lutte contre les algues vertes repose sur plusieurs enjeux :

- Maintenir la dynamique collective sur les territoires et chercher l'engagement du plus grand nombre : continuer à accompagner, former...
- Proposer des outils financiers permettant d'accompagner les transitions nécessaires : faire évoluer l'outil boucle vertueuse pour mieux répondre aux attentes des agriculteurs.
- Intégrer dans les politiques publiques les enjeux de l'évolution du foncier agricole
- Communiquer sur les efforts réalisés pour valoriser l'investissement des agriculteurs et maintenir leur engagement
- Trouver les voies d'une mobilisation collective des filières.